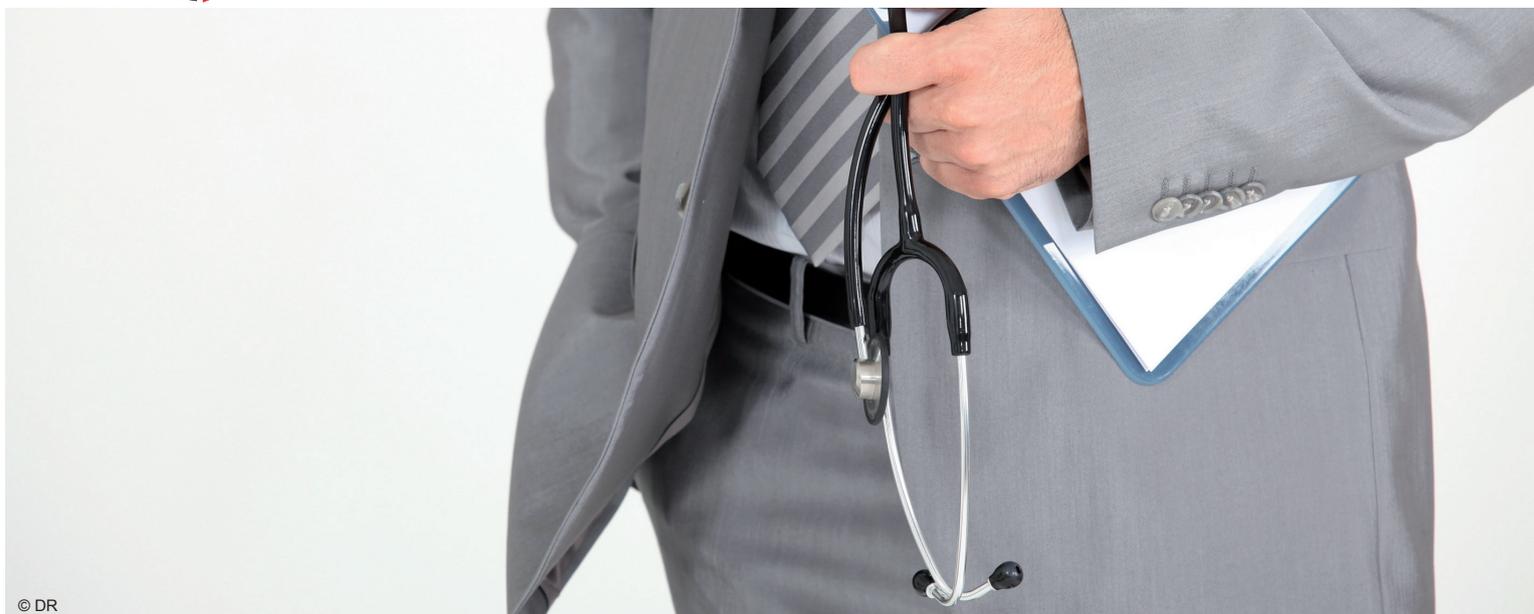




# che minots

**UN VOTE SERVICE  
UNE VOIE PUBLIC**

## ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL MÉDICO-SOCIAUX TOUTES LES RAISONS DE VOTER CGT



© DR

**Pour la CGT, la santé au travail et l'équilibre familial ne sont pas un coût mais un investissement nécessaire au bon fonctionnement du service public ferroviaire. Les cheminots Médico-Sociaux sont le service public des cheminots !**

**Le 20 mars  
2014,  
VOTEZ  
CGT**

Dans un contexte où le Gouvernement envisage une réforme du système ferroviaire qui pourrait remettre en cause l'entreprise publique SNCF ainsi que le Statut des cheminots, la direction SNCF et son projet « Excellence 2020 » s'attaquent au maillon essentiel que constituent les fonctions transverses, dont les services médicaux et sociaux. Il y a urgence à se mobiliser.

Les élections professionnelles du 20 mars prochain constitueront donc une véritable journée d'action pour adresser à la direction SNCF et au Gouvernement un message clair exigeant le développement du service public ferroviaire. Rien n'est joué et ces élections doivent vous permettre de peser plus fortement pour préserver et améliorer le service public SNCF, vos conditions de vie au travail, votre salaire et votre déroulement de carrière.

### DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL CGT À VOS CÔTÉS !

Vos délégués du personnel CGT porteront et défendront, auprès de la direction, les revendications individuelles et collectives des cheminots de la filière médico-sociale au cadre permanent et contractuels. Nous veillerons au respect du Code du travail, de la réglementation RH, des règles d'hygiène et de sécurité, et agirons pour l'amélioration des conditions de travail.

En cas de manquement, nous ferons valoir vos droits lors des réunions des délégués du personnel (DP), et nous n'hésiterons pas, à chaque fois que nécessaire, à vous accompagner ou vous représenter lors d'audiences et de DCI\*.

De plus, lors de ces élections professionnelles, vous allez définir par votre vote la représentativité des différentes organisations syndicales. Aussi, dans ce contexte particulièrement difficile, élire des délégués du personnel CGT, c'est garantir à tous les cheminots une représentation active indépendante et objective, sans passe-droit ni discrimination.

### LA CGT DIT STOP :

- à la destruction des filières médicales et sociales par la baisse des effectifs,
- à la dégradation des conditions de vie et de travail des personnels.

**PRÉSERVONS ET DÉVELOPPONS NOTRE MÉDECINE ET NOTRE SYSTÈME SOCIAL INTÉGRÉS,  
CONTINUONS D'OFFRIR AUX CHEMINOTS UN SERVICE DE QUALITÉ !**

\* DCI : demande de concertation immédiate.

# DES ÉLUS AU SERVICE



## REFUSONS LE TRANSFERT DE LA GESTION DES PRESTATIONS FAMILIALES VERS LES CAF<sup>1</sup> !

Lors de la table ronde du 3 février 2014, la direction SNCF et ce bien qu'elle ne soit en possession d'aucun courrier de la direction de la Sécurité sociale (DSS), a fait part de sa volonté de transférer la gestion des prestations familiales (PF) vers la CNAF<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La direction SNCF se désengage et renie ainsi l'annonce faite en septembre 2013, sous la pression de la CGT, portant sur l'investissement d'un logiciel informatique et sur le maintien de la gestion des PF au sein de la SNCF via les agences famille.

Ce logiciel devait permettre le maintien pérenne de la gestion des prestations familiales des cheminots.

**Sur le volet « impact sur les effectifs », ce ne sont pas moins de 100 emplois sur les 250 que comptent les agences famille qui sont menacés, sans compter les emplois du centre de numérisation d'Amiens.**

25 700 allocataires cheminots seraient ainsi répartis sur une centaine de CAF en France.

Des CAF déjà en grande difficulté pour assumer leur charge de travail actuelle au regard du manque de moyens humains et qui vont devoir absorber près de 26 000 dossiers spécifiques supplémentaires.

Dans le même temps, la direction SNCF envisage de revisiter les conditions d'attribution des prestations familiales supplémentaires.

Cette orientation aura nécessairement des conséquences sur la charge de travail des travailleurs sociaux (TS) et donc sur l'emploi.

La direction SNCF laisse également entendre son intention de revoir le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS) au sens de l'axe Famille remettant en cause, de fait, un des piliers des fondements du Statut des cheminots et fragilisant réellement l'avenir de l'action sociale SNCF.

**Parce que rien n'est joué sur le sujet, la CGT a proposé aux autres organisations syndicales représentatives d'agir unitairement pour conserver la gestion des PF au sein de la SNCF.**

**D'ores et déjà, la date du 10 avril 2014, jour de la manifestation nationale sur les retraites et les droits des pensionnés, est retenue pour déposer les cartes pétitions « Prestations familiales » à la direction de la SNCF.**



1 CAF : caisse d'allocations familiales.

2 CNAF : caisse nationale d'allocations familiales.

# US CGT

## DE LA LUTTE



### Entretien infirmier : pour la CGT, c'est non !

La CGT est en désaccord avec le transfert des tâches aujourd'hui médicales sur les personnels paramédicaux sous couvert de crise démographique médicale.

**Les questions de compétences, de responsabilités et de charges de travail sont clairement posées.**

**Pour autant, il y a un véritable problème lié à la reconnaissance actuelle des personnels infirmiers qui est loin d'être satisfaisante.**

**La CGT n'acceptera pas une démarche de « dumping social » médical interne à la SNCF.**

L'ESTI<sup>3</sup> est certes une possibilité ouverte par la loi, que n'a pas retenue Air France par exemple, mais que la direction de la SNCF s'empresse de mettre en œuvre. C'est un nouvel élément de la stratégie visant à contourner le médecin du travail.

En effet, les entretiens avec les agents sont une source d'informations très importante qui permet notamment d'alerter les CHSCT<sup>4</sup> et de faire remonter les problèmes à l'employeur. Si l'entretien infirmier peut se substituer à la visite avec le médecin, ce n'est pas tous les deux ans qu'un agent verra le médecin du travail mais tous les quatre ans voire plus car la loi ne prévoit pas de limite. Les médecins, qui n'ont pas autorité sur les infirmiers, demeurent cependant (les seuls) responsables devant la loi des décisions prises : cela pose donc un véritable problème de responsabilité et de conséquences juridiques.

De plus, il sera sans doute difficile pour le personnel infirmier de gérer simultanément les consultations, les rendez-vous, les soins et les ESTI.

## LA CGT REVENDIQUE :

### Pour les cheminots des services médicaux et sociaux,

- la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle dès l'embauche,
- le droit à un véritable déroulement de carrière qui équivaut aux autres métiers de la SNCF,
- le remplacement de tous les départs en retraite,
- la validation des années d'études dans le calcul du droit à la retraite,
- le droit à la prime de saisie pour les secrétaires.

### Pour le service médical,

- l'indépendance de la médecine de santé au travail et de soins,
- le maintien de la médecine de soins dans l'entreprise, adaptée aux besoins des cheminots,
- un nombre suffisant de médecins du travail pour participer au CHSCT et assurer le 1/3 temps,
- l'arrêt de la fermeture des cabinets médicaux, la réouverture des consultations de spécialités médicales supprimées arbitrairement au fil des années (la gynécologie, la radiologie...), le maintien des laboratoires, des services de kinésithérapie...
- l'accès à la médecine de soins pour les cheminots contractuels, les retraités et les ayants-droit,
- la mise en place d'une direction générale de la santé autonome, décidant des orientations de la politique de santé à la SNCF où se retrouveraient professionnels de santé et organisations syndicales représentatives.

### Pour l'action sociale,

- une véritable politique sociale répondant aux besoins sociaux des cheminots actifs, retraités et de leur famille,
- l'amélioration des prestations sociales du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale (FASS),
- le maintien de la gestion des prestations familiales au sein de la SNCF,
- l'arrêt des fermetures et des mutualisations des structures (CAS<sup>5</sup>, COSP<sup>6</sup>, établissements sociaux, CMPP<sup>7</sup>...), afin de maintenir des services de proximité sur l'ensemble du territoire, d'assurer un service de qualité pour les cheminots et de stopper la mobilité contrainte pour le personnel,
- l'attribution aux travailleurs sociaux (TS) des moyens financiers leur permettant de délivrer les prestations nécessaires par des moyens par service et non pas nominatifs,
- la mise en place d'une direction générale de la politique d'aide sociale autonome, décidant des orientations de la politique sociale où se retrouveraient professionnels du social et organisations syndicales représentatives.

3 ESTI : entretien de santé au travail infirmier.

4 CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

5 CAS : centre d'action sociale.

6 COSP : centre d'orientation scolaire et professionnelle.

7 CMPP : centre médico-psycho-pédagogique.

# EXPRIMEZ-VOUS MASSIVEMENT EN FAVEUR DES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

| COLLÈGE EXÉCUTION           |                    |                       |                               |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Laurence CABIANCA           | Sonia BEKKOUCHE    | Roselyne SAUSSEREAU   | Malika GALLO                  |
| CAS Agen                    | CAS Noisy-Le-Sec   | CAS Périgueux         | CM Toulouse                   |
| Josée PISTORIUS             | Isabelle CATHALA   | Véronique GRELET      | Nicole DUSSERT                |
| CAS Haguenau                | CAS Toulouse       | CAS La Roche-sur-Yon  | CAS Pau                       |
| COLLÈGE MAÎTRISE            |                    |                       |                               |
| Patrice MILLES              | Cécile BELMER      | Nathalie LECOMTE      | Clara PELOSIN                 |
| Infirmier Rennes            | Laborantine Lyon   | Infirmière Amiens     | Assistante sociale Sotteville |
| Florence CIEUTAT            | Angélique MARCHAL  | Béatrice DUPUY        | Ludivine BRICHE               |
| Laborantine Toulouse        | Infirmière Nancy   | Infirmière Limoges    | Assistante sociale Arras      |
| Sandra GARDENES             | Céline KOUINI      | Jean-Michel LABONNE   | Hoda LABORDE-CASTEROT         |
| Assistante sociale Toulouse | Infirmière Nancy   | Conseiller ESF Dijon  | Assistante sociale Charolais  |
| COLLÈGE CADRES              |                    |                       |                               |
| Martine MURAT               | Isabelle FORTIER   | Barta DEKKICHE        | Jocelyne JACQUEMARD           |
| DUP Toulouse                | Médecin du travail | Conseillère ESF Rouen | Psychologue Bordeaux          |

- **VOTER CGT**, c'est se donner les moyens d'être défendus et respectés,
- **VOTER CGT**, c'est faire un choix de syndicalisme d'action et de justice sociale.

# CGT